



les règles de l'OMC et les mesures commerciales prévues dans les AME. Le Canada a appuyé, avant même la Conférence de Doha, le principe de tenir des discussions plus approfondies sur cette question.

Le gouvernement pense que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement peuvent et doivent être complémentaires et que la libéralisation des échanges est compatible avec le développement durable. Il est essentiel d'encourager la coordination et la coopération, à l'échelle nationale et internationale, afin de faire face au caractère transnational des enjeux commerciaux et environnementaux. Le gouvernement est satisfait de l'inclusion dans le Programme pour le développement de Doha d'éléments liés à l'environnement et au développement durable, ce qui représente un progrès considérable sur le plan de l'intégration des considérations environnementales à l'OMC; il approuve la recommandation concernant l'opportunité de tenir des négociations sur l'environnement, y compris sur la réduction ou sur la suppression des obstacles tarifaires ou non tarifaires subsistants au commerce des produits et des services liés à la protection de l'environnement.

La Déclaration ministérielle donne mandat de tenir des négociations sur la relation entre les règles de l'OMC existantes et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AME. La portée de ces négociations est limitée aux cas où un membre de l'OMC est aussi partie à un AME. Les dispositions du paragraphe 32 prévoient des conditions supplémentaires. L'objectif du gouvernement dans le cadre de ces négociations sera de tirer parti de cette occasion unique de veiller à ce que l'issue des négociations renforce les politiques commerciales et environnementales multilatérales fondées sur le principe de la complémentarité et des avantages du système commercial multilatéral et de la régie environnementale multilatérale. La Déclaration ministérielle de Doha mentionne en outre le programme de travail courant du Comité du commerce et de l'environnement, dans le cadre duquel les discussions sur d'autres aspects de cette relation peuvent se poursuivre. Le Comité fera un rapport sur tous les aspects de son programme de travail à la cinquième session de la Conférence ministérielle prévue pour l'automne 2003 en faisant, dans les cas où cela sera approprié, des recommandations en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations.

Le Programme pour le développement de Doha est un ensemble de propositions soigneusement négociées reflétant les priorités des divers membres de l'OMC. Le progrès, ou son absence, dans un secteur des négociations peut avoir une influence sur d'autres groupes de négociation. Le Canada mettra tout en oeuvre pour que les négociations sur la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AME soient constructives et progressent parallèlement aux négociations dans d'autres secteurs. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international coordonne l'élaboration de la position du Canada dans le

